



# INSCRIPTION ADMINISTRATIVE 2004/2005

## VOUS VOUS INSCRIVEZ POUR LA PREMIERE FOIS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Votre dossier devra comporter :

### I – Les imprimés qui vous seront remis et qui devront être remplis :

1. 1 fiche d'inscription
2. 1 déclaration en vue de l'immatriculation d'un étudiant au régime de Sécurité Sociale étudiant (exceptés les étudiants salariés). Si vous êtes non boursier et que vous atteignez vos 20 ans avant **le 1er octobre 2004** vous payez obligatoirement les cotisations du régime de Sécurité Sociale des étudiants (sauf situation particulière).

### II – Les pièces que vous devrez vous procurer :

1. L'original du baccalauréat, de l'ESEU, du DAEU ou du diplôme permettant l'inscription à l'université + une photocopie (Les fraudes et tentatives de fraude sont passibles de sanctions pénales dans les conditions prévues aux articles 313-1, 313-3, 433-19 et 441-7 du code pénal).

**Les bacheliers de 2004** présenteront le relevé de notes du bac + une photocopie. Ultérieurement le diplôme du baccalauréat + une photocopie devront être présentés pour la délivrance de la carte d'étudiant.

2. Copie d'une pièce d'identité avec photographie (carte de séjour ou récépissé pour les étrangers hors U. E.)
3. **2** Photos d'identité (indiquer au verso : nom, prénom, discipline et année d'études)
4. **4** Enveloppes autocollantes à fenêtre timbrées au tarif ordinaire **de format 110 x 220**. (enveloppes sans fenêtre pour les UFR des Sciences Juridiques et Economique de Guadeloupe, des Sciences Exactes et naturelles et le DSI)
5. Vous êtes handicapé(e) : toute pièce justificative concernant la nature et le taux de votre handicap.
6. Vous êtes mineur : l'autorisation des parents ou du représentant légal.
7. Vous avez moins de 20 ans au **30 septembre 2005** et vous bénéficiez de la Sécurité Sociale d'une tierce personne (ex : du père ou de la mère) : la photocopie de la carte d'ayants droit de cette personne + la photocopie de votre carte d'immatriculation
8. Vous êtes salarié : une attestation d'emploi pour l'année considérée avec indication du nombre d'heures
9. Vous êtes mère de famille : photocopie du livret de famille
10. Vous êtes inscrit parallèlement en classe préparatoire : un justificatif de votre inscription.
11. Vous êtes du sexe masculin et né en **1979, 1980, 1981 et 1982** : une attestation ou un récépissé de recensement pour le service national délivré par la mairie de votre domicile ainsi qu'une attestation de participation à la journée d'appel de préparation à la défense

12. Vous êtes né(e) à partir de **1983 (garçon ou fille)** : une attestation ou un récépissé de recensement pour le service national délivré par la mairie de votre domicile

- a) Vous avez 18 ans : l'attestation de participation à la journée d'appel (le certificat individuel de participation est nécessaire pour passer les concours et examens d'état avant l'âge de 25 ans).  
Si vous n'avez pas encore participé à la journée d'appel, vous pouvez présenter le préavis d'appel (dès que vous serez en possession du certificat individuel de participation, vous devez le faire parvenir à l'administration de votre UFR).
- b) Vous n'avez pas 18 ans : une attestation ou un récépissé de recensement pour le service national délivré par la mairie de votre domicile.
- c) Vous êtes exempté : l'attestation signifiant que vous êtes en règle à l'égard du service national.

**Attention : en aucun cas, vous ne devez vous départir de l'original de vos documents**

### **III – Vous vous inscrivez en DEUG STAPS**

Dépôt des dossiers entre le 20 et le 24 juillet 2004 par voie postale uniquement (le cachet de la poste faisant foi).  
Pour les candidats de Guadeloupe, Guyane et Martinique, les dossiers sont à expédier à :

**Université des Antilles et de la Guyane**  
**UFR STAPS – Campus de Fouillole - BP 592 – 97159 POINTE A PITRE CEDEX**  
(porter sur l'enveloppe la mention «**candidature STAPS** »)

**COMPOSITION DU DOSSIER** : 1) original et photocopie du diplôme permettant l'inscription à l'université  
**Les bacheliers de 2004** présenteront le relevé de notes du baccalauréat et une photocopie. Le diplôme du baccalauréat et une photocopie seront nécessaires pour la délivrance de la carte d'étudiant.  
2 ) Copie d'une pièce d'identité avec photographie (carte de séjour ou récépissé pour les étrangers hors U.E.  
3 ) un certificat médical d'aptitude aux sports. ( Les candidats retenus auront un contrôle obligatoire effectué par les services de médecine préventive de l'université.)  
4 ) **2** Photos d'identité (indiquer au verso : nom, prénom, ...)  
5 ) **4** enveloppes autocollantes à fenêtre timbrées au tarif ordinaire **de format 110x120 et une enveloppe sans fenêtre moyen format 229x162**  
(Les futurs étudiants de 1<sup>ère</sup> année de DEUG STAPS **ne paieront les droits d'inscription qu'après réception de l'autorisation d'inscription envoyée par les services de la scolarité de l'U.F.R. S.T.A.P.S.)**

### **IV – Vous vous inscrivez en tant qu'Auditeur libre**

Les auditeurs libres ne peuvent en aucun cas passer les examens ni se voir délivrer de diplôme.

1. 1 fiche d'inscription
2. Copie d'une pièce d'identité avec photographie (carte de séjour ou récépissé pour les étrangers hors U. E.)
3. 1 photo d'identité (indiquer au verso : nom, prénom)

### **V – Paiement des droits d'inscription (modalités et montant à payer : voir document joint)**

**La délivrance de la carte d'étudiant est conditionnée par le paiement effectif des droits d'inscription**

### **ATTENTION :**

A l'issue de votre inscription administrative, vous devrez vous rapprocher du Service de Scolarité de votre UFR d'accueil afin de procéder à votre inscription pédagogique (**FORMALITÉ OBLIGATOIRE** à accomplir pour subir les examens de fin d'année).